



HAL
open science

Arkitekton-Ergolabos / Ergones

Anne Jacquemin

► **To cite this version:**

Anne Jacquemin. Arkitekton-Ergolabos / Ergones. *Ktèma : Civilisations de l'Orient, de la Grèce et de Rome antiques*, 1990, 15, pp.81-88. halshs-00003898v2

HAL Id: halshs-00003898

<https://shs.hal.science/halshs-00003898v2>

Submitted on 11 May 2005

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ArkHITEKTON — Ergolabos / Ergones

La publication récente par J. Bousquet ⁽¹⁾ des comptes du sanctuaire de Delphes facilite l'accès à une documentation d'un grand intérêt qui avait été quelque peu négligée, puisque la présentation du dossier par E. Bourguet ⁽²⁾ était devenue obsolète et que seuls quelques rares spécialistes pouvaient se retrouver dans la comptabilité de la reconstruction du temple d'Apollon Pythien ⁽³⁾. En 1955, un court article de *L'Architecte des collectivités publiques* ⁽⁴⁾ s'intéressait à ces documents en adoptant le point de vue du responsable des travaux publics dans une municipalité. Ce regard, différent de celui de l'épigraphiste soucieux d'établir le texte ou de celui de l'historien donnant vie au passé qu'il explique, permet de mieux poser la question du rôle de l'architecte d'un grand chantier comme celui de la reconstruction du temple d'Apollon dans la seconde moitié du IV^e siècle : dans une « uchronie » de fiction, l'architecte du temple ⁽⁵⁾ aurait-il eu des raisons de s'abonner au périodique cité plus haut ?

Les Comptes des naopes ⁽⁶⁾ nous apprennent que le temple a eu comme architecte (*ἀρχιτέκτων*) à partir de *ca* 342/341 un certain Agathôn (*CID* II, 46 II, 14-17), alors qu'à l'automne 343, l'architecte était encore Xénodôros qui avait dirigé la reprise des travaux après la fin de la Guerre de Phocide. Le salaire de cet Agathôn apparaît ensuite au printemps 339 (*CID* II, 50 II, 8-11), au printemps 337 (*CID* II, 55, 20-22), à l'automne 335 (*CID* II, 62 II A, 22-25), toujours au titre du traitement semestriel ⁽⁷⁾ de l'architecte. Or les Comptes des trésoriers mentionnent en 333/332 (*CID* II, 81, 15-18) un entrepreneur ⁽⁸⁾ du nom d'Agathôn qui se charge de la reconstruction du secteur médian du péribole oriental, détruit en partie pour faciliter l'accès aux chantiers du temple et des terrasses voisines (il est possible que le mur ait souffert de la poussée des terres et qu'on ait profité de la situation) ⁽⁹⁾. Cet entrepreneur,

(1) J. BOUSQUET, *Corpus des Inscriptions de Delphes* (= *CID*), II. *Les Comptes du quatrième et du troisième siècle*, Paris, 1989.

(2) E. BOURGUET, *Fouilles de Delphes* (= *FD*), III, 5, *Les Comptes du IV^e siècle*, Paris, 1932.

(3) J. BOUSQUET a donné sur la question un exposé court et commode dans *Comptes et inventaires dans la cité grecque, Actes du colloque de Neuchâtel en l'honneur de J. Tréheux, 1986*, Neuchâtel, 1988, pp. 17-25. Qui voudra avoir une meilleure connaissance du dossier lira avec profit l'ouvrage de J. BOUSQUET, *Études sur les Comptes de Delphes*, Paris, 1988 (= *Études*), ainsi que le livre de G. ROUX, *L'Amphictionie, Delphes et le temple d'Apollon au IV^e siècle*, Lyon, 1979 (= *Amphictionie*), de consultation plus aisée, même si les textes sont parfois donnés, et la date de l'ouvrage en est la cause, dans des versions anciennes améliorées depuis par les dernières lectures.

(4) Mai-juin 1955, p. 22 sq. L'auteur, FONTEGRIVE, dont le prénom n'est jamais indiqué, a signé dans la même revue des articles sur le plan de Paris dit de Turgot, sur les hôtels de Soubise et de Rohan. La documentation lui a été fournie par deux des spécialistes de la question, P. de La Coste-Messelière et J. Bousquet.

(5) G. DAUX, *FD*, III, 3, 184 : *ὁ ἀρχιτέκτων τοῦ ναοῦ*.

(6) Sur les naopes, commissaires à la construction du temple désignés par l'Amphictionie, voir G. ROUX, *Amphictionie*, pp. 105-120.

(7) Sur ces semestres qui pouvaient être inégaux (cinq et sept mois au lieu de six mois), voir Fr. LEFÈVRE, *Bulletin de Correspondance Hellénique* (= *BCH*), 115, 1991, pp. 579-588.

(8) La dénomination d'*ἐργώνης* ne figure pas dans ce passage, mais on relève huit emplois certains de ce nom et un d'*ἐργωνία*, aussi bien dans les comptes des naopes qui acquittent les dépenses que dans ceux des trésoriers qui s'occupent des rentrées des remboursements phocidiens. Le terme d'*ἐργολάβος* n'est jamais employé à Delphes.

(9) Sur ces travaux, voir A. JACQUEMIN, *BCH*, 115, 1991, pp. 243-258.

qui paraît bien être un Delphien à cause de l'absence d'ethnique, n'a participé à aucune autre adjudication connue, à la différence de ses deux associés à la reconstruction du péribole, l'Argien Pankratès, un habitué du chantier, dont on peut encore voir la marque sur un certain nombre de blocs qu'il a livrés pour le temple⁽¹⁰⁾, et le Delphien Euainétos qui procura avec Kharixénos les briques de terre crue nécessaires à la construction de l'atelier à *Thyai*. S'agit-il avec Agathôn du même homme, qui aurait profité de son statut officiel pour se faire attribuer un chantier ?

Deux autres Delphiens du nom d'Agathôn sont connus : l'un est l'ancien propriétaire d'un terrain et d'une maison, confisqués par l'Amphictionie et loués respectivement par Simyliôn et Kléodamos entre 330 et 327 (*CID* II, 67, 70, 71, 72). Comme les biens d'Agathôn ne font pas partie de la première série, à laquelle appartiennent ceux d'Astykratès et de quatre de ses amis politiques qui, exilés à la suite de manœuvres du hiéromnémon thessalien Andronikos, furent accueillis à Athènes en 363⁽¹¹⁾, il a pu être victime d'un autre règlement de comptes entre partisans des Thébains et partisans des Phocidiens. La situation de ses propriétés laisserait penser qu'il est encore banni et qu'il ne peut être l'architecte ou l'entrepreneur, sauf si son exil est des plus récents, ce qui ne paraît guère probable⁽¹²⁾. L'autre Agathôn est le *rogator* du renouvellement de la promantie des Thouriens, le seul dont nous connaissons le patronyme : il est fils de Néotélès. Au IV^e siècle à Delphes la pratique n'est pas encore bien définie : l'emploi du patronyme demeure rare, limité à la distinction des homonymes immédiats ; ce qui ne facilite pas l'identification des personnes. E. Bourguet⁽¹³⁾, identifiant l'auteur de la proposition avec l'architecte du temple, avait essayé de reconstituer le marché entre la cité et Agathôn, qui acceptait la charge d'architecte moyennant le renouvellement de la promantie des Thouriens dont sa famille était proxène, la destruction du temple ayant provoqué la disparition du document gravé garantissant le privilège de ces Italiotes. Il semble difficile cependant de voir dans le fils de Néotélès l'architecte ; la reconstitution d'E. Bourguet a en effet quelque chose d'un roman historique et les noms qui se rencontrent dans la famille de l'architecte n'appartiennent

(10) P. AMANDRY, *BCH*, 105, 1981, pp. 683 et 686. Pankratès a fourni également la base portant la colonne d'acanthé surmontée des Danseuses qui inspirèrent à Cl. Debussy son prélude ; c'est pourquoi la base figure dans les guides sous le nom de «base Pan» ce qui n'a rien à voir avec le dieu honoré à l'autel corycien, mais rappelle les trois premières lettres du nom de Pankratès gravées sur la pierre.

(11) Voir *IG* II², 119 : décret octroyant la citoyenneté à Astykratès et l'isotélie à ses compagnons. H. POMTOW, *Klio*, 6, 1906, pp. 89-126 et 400-419, a donné du dossier des confiscations une interprétation historique qui a été contestée, notamment pour sa théorie de l'hostilité entre Phocidiens et Thébains, par J. BUCKLER, *La Béotie Antique*, Colloque international du CNRS, Paris, 1985, pp. 237-246.

(12) Le dossier demeure obscur, comme le note bien J. BOUSQUET, *CID* II, pp. 131-143.

(13) E. BOURGUET, *Revue des Etudes Anciennes* (= *REA*), 21, 1919, pp. 77-90. Ce décret a fait l'objet de deux études récentes, celle de J. BOUSQUET, *Études*, pp. 19-23, et celle de G. ROUX, *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik* (= *ZPE*), 80, 1990, pp. 23-29, qui, restituant différemment le verbe de la temporelle causale (J. Bousquet, à la suite de E. Bourguet, G. Daux : *ἐπεὶ ὁ ναὸς κατα[ε]χ[θ]ῆθη* — «une fois le temple abattu» ; G. Roux : *κατ[η]ν[θ]ῆθη* — «vu que le temple se termine» — aoriste à valeur inchoative), donnent une date différente à l'archonte Thébagoras. Bousquet le place peu après la catastrophe qui détruisit le temple (la nature du phénomène n'oblige pas à l'associer au tremblement de terre suivi d'un tsunami qui en 373 détruisit *Boura* et *Hélikè* et inspira à Platon certaines pages du *Kritias*) ; Roux le date des années autour de 330 : on notera que l'année 332/331 actuellement attribuée par J. Bousquet à un archonte X pourrait convenir — aux arguments donnés par G. Roux, on pourrait en ajouter d'autres tirés de l'histoire italote (campagnes d'Alexandre le Molosse) et de la réfection des monuments tarentins à Delphes, quoique l'écriture du décret convienne mieux aux années 370-360 qu'aux années 330. L'hypothèse de D. LAROCHE, *Delphes. Centenaire de la «Grande Fouille» réalisée par l'Ecole Française d'Athènes (1892-1903)*, Actes du Colloque P. Perdrizet, Strasbourg, 1991, Strasbourg, 1992, pp. 218-220, faisant de la tholos de Marmaria un temple des Vents consacré par les Thouriens en remerciement de l'intervention de Borée dans leur histoire, n'a pas d'influence sur la date du décret, puisque, si une telle offrande peut être à l'origine de la promantie, elle ne saurait être le *ναός* du décret de renouvellement : à Delphes, lorsqu'on ne précise pas, le *ναός* est le temple d'Apollon.

ment pas aux séries auxquelles se rattache Néotélès. En effet, un décret des Amphictions de *ca* 262/261 accorde des privilèges à un certain Damôn parce qu'il est le frère de l'architecte du temple Agathoklès, qui avait succédé à son père Agasikratès, lui-même successeur de son père Agathôn (14). Le *rogator* pourrait être à la rigueur l'entrepreneur, si ce dernier est différent de l'architecte. Le cas d'Agathôn ne permet donc pas de conclure sur l'origine sociale de l'architecte salarié de l'Amphictionie ; nous ne savons rien non plus de son prédécesseur Xénodôros et de son adjoint, le sous-architecte Kallinos, tous deux autrement inconnus.

Quelques exemples déliens du III^e siècle avaient en revanche conduit à écrire que les cités, ou du moins Délos, recrutèrent leurs architectes parmi les entrepreneurs dont elles avaient pu apprécier la compétence et l'honnêteté (15). Cependant l'examen des cas invite plutôt à la prudence : rien ne permet d'affirmer en effet que Deinokratès, dont le nom revient souvent comme entrepreneur dans le premier quart du III^e siècle (*IG*, 156, 158, 159, 162) et qui réussit en affaires, puisqu'il est chorège en 284, 279 et 265, est l'architecte de l'année 246 (*ID*, 290) ; quoique le nom soit assez rare, l'écart chronologique peut poser problème. Il en est de même de Phanéas, entrepreneur dans les années 280 (*IG*, 161, 165), qui pourrait être l'architecte salarié par la cité en 274 (*IG*, 199) et en 269 (*IG*, 203) et qui est certainement resté en fonction entre temps ; là encore le nom, assez rare, autoriserait l'identification. Comme à Délos au III^e siècle l'emploi du patronyme n'est pas systématique, il vaut mieux ne pas se prononcer sur le cas de l'architecte Antigonos de 250 (*IG*, 287) et de l'entrepreneur du même nom connu vers 280 (*IG*, 161, 165). Lorsque M. Lacroix identifiait l'architecte Satyros, employé 10 mois et 13 jours en 281, avec un maçon du même nom travaillant à la journée pour les hiéropes et lorsqu'il proposait de reconnaître dans l'architecte Simos, prédécesseur de Satyros, un entrepreneur acceptant en 301 un contrat de 78 drachmes et un transporteur de blocs de 268, il manquait peut-être de prudence.

A en croire cependant Plutarque (16), il n'y aurait pas d'empêchement à être entrepreneur et architecte : ainsi Kallikratès, le prédécesseur d'Iktinos au Parthénon, l'architecte du temple d'Athéna Nikè, connu par des décrets d'Athènes, aurait été l'entrepreneur en charge du dernier des Longs Murs d'Athènes, entreprise décidée par Périclès, mais qui mit du temps à être achevée, suscitant les plaisanteries de l'auteur comique Kratinos :

«Depuis le temps que Périclès pousse cette œuvre en paroles, elle n'avance point d'un pas» (17).

Le cas de Phidias, mentionné par Plutarque comme *ἐργολάβος* de la Parthénos (18), et celui de Phidias et de Panainos, cités par Strabon comme *συνεργολάβοι* du Zeus d'Olympie (19), sont différents, car un sculpteur ou un peintre est un artiste créateur qui n'a pas les responsabilités administratives de l'architecte, employé par une collectivité pour surveiller un chantier.

(14) G. DAUX, *FD*, III, 3, 184.

(15) Th. HOMOLLE, *BCH*, 14, 1890, pp. 477-480 (publication des comptes et inventaires des temples déliens en l'année 279 : cf. F. DURRBACH, *IG*, XI, 2, 161) ; G. GLOTZ, *Journal des Savants*, 1913, p. 214 sq. (dans le cadre de son étude sur l'évolution des prix des denrées et des salaires) ; M. LACROIX, «Les architectes et les entrepreneurs à Délos de 314 à 240», *Revue de Philologie*, 1914, pp. 304-330. Lorsque l'inscription est publiée dans *IG*, XI, 2, son numéro sera simplement précédé de *IG* et lorsqu'elle figure dans les *Inscriptions de Délos*, de *ID*.

(16) PLUTARQUE, *Vie de Périclès*, 13, 7-8.

(17) Sur la carrière de Kallikratès, cf. R. CARPENTER, *The Architects of the Parthenon*, Harmondsworth, 1970, pp. 21-109, pour qui la mauvaise volonté de Périclès aurait eu pour origine le fait que Kallikratès était l'architecte de Cimon.

(18) PLUTARQUE, *Vie de Périclès*, 31, 2 : ce qui expliquerait le procès pour détournements de fonds, l'Etat fournissant à l'entrepreneur l'or et l'ivoire.

(19) STRABON, VIII, 3, 30 (354 C).

Si les archéologues s'intéressent de plus en plus aux architectes grecs, c'est le plus souvent au sens moderne le plus noble du terme ⁽²⁰⁾ : ce qui importe, c'est l'architecte qui crée des bâtiments. On cherche donc à reconstituer le parcours créatif et les conceptions de tel ou tel ; on porte un intérêt tout particulier à Vitruve et aux tracés directeurs que l'on découvre parfois gravés sur les monuments. Or les architectes dont nous connaissons l'activité par les documents épigraphiques sont plus des chefs de travaux aux activités multiples et diverses que des créateurs, alors que les textes littéraires évoquent les grands noms, les auteurs des grands projets, les Libon, les Iktinos, les Mnésiklès... En dépit de la mention de ces noms par des auteurs comme Vitruve, Plutarque, Pausanias, qui les ont trouvés dans la littérature spécialisée d'époque hellénistique où les histoires des techniques et les descriptions d'œuvres se multiplient, l'architecte ne semble pas avoir eu un statut social vraiment reconnu : on ne possède presque aucune signature d'architecte sur un édifice, quand les sculpteurs, les potiers et les peintres inscrivent leurs noms sur leurs créations. Il ne semble pas en effet que l'inscription gravée au premier quart du VI^e siècle sur la *krépis* du temple d'Apollon à Syracuse soit une signature d'architecte : «Kléomènès a fait pour Apollon» — on complète souvent le texte en ajoutant «de temple» — et «Epiklès les colonnes, bel ouvrage». Selon R. Martin, les auteurs auraient plutôt voulu laisser le souvenir d'une prouesse technique, celle d'avoir taillé et mis en place le stylobate et le dernier degré de la *krépis* en un seul bloc pour Kléomènès, et les colonnes monolithes pour Epiklès ; pour G. Gullini, l'accent porte sur les moyens techniques mis en œuvre pour réaliser cet exploit, notamment sur l'emploi de *géranoi* ⁽²¹⁾. De même la signature de Parménôn sur une porte de Thasos rappelle l'exploit de l'artisan qui a extrait un bloc de 2,5 × 1,25 × 1 m, pesant de 5 à 6 tonnes, et l'a placé sur une pente abrupte de l'Acropole ⁽²²⁾. A l'époque archaïque, l'artisan est fier de son habileté technique, qui lui permet de résoudre les difficultés.

Deux exemples seulement seraient de vraies signatures d'architectes, quoiqu'un doute subsiste pour la première : l'inscription (ID 2042) gravée au-dessous de la dédicace sur la troisième fasce de l'architrave du temple d'Isis dédié vers 130 par le peuple athénien dans le *Sarapéion C* de Délos ⁽²³⁾ et une inscription de Dorylaion de Phrygie Hellespontique, du I^{er} siècle av. J.-C., rappelant que Praxitélès fils de Mènophantos d'Amorion et de Dorylaion a été l'architecte du pont (*τὴν γέφυραν ἀρχιτεκτόνει*) ⁽²⁴⁾. La rareté des signatures n'est pas signe d'une grande reconnaissance sociale, même si un architecte peut être riche, comme Philôn, l'auteur du portique du *télestérion* d'Eleusis et de l'arsenal du Pirée, dont le devis détaillé a permis la reconstitution graphique précise, qui était l'un des plus riches Athéniens de la seconde moitié du IV^e siècle ; il est évident qu'il ne devait pas sa fortune aux soixante-douze drachmes qu'un architecte

(20) Que l'on songe par exemple au colloque *Le Dessin d'architecture dans les sociétés antiques*, organisé à Strasbourg en 1984, ou au colloque *Hermogenes und die hochhellenistische Architektur* à Berlin en 1988.

(21) R. MARTIN, *Grèce archaïque*, L'Univers des Formes, Paris, 1968, p. 15 sq. ; G. GULLINI, *Atti del 28° Convegno di Studi sulla Magna Grecia*, Tarente, 1989, p. 204.

(22) École française d'archéologie d'Athènes, *Guide de Thasos*, Athènes, 1968², p. 58.

(23) P. ROUSSEL, *Délos, colonie athénienne*, Paris, 1916, p. 38 sq., interprète ainsi la signature d'Apollodôros, fils d'Héraios, qui pourrait être celle du sculpteur qui a réalisé le décor de l'édifice (buste de personnage au tympan, acrotère représentant une figure féminine en course : voir Ph. BRUNEAU, J. DUCAT, *Guide de Délos* (= GD), Athènes, 1983³, p. 228) ; cependant J. MARCADÉ, *Recueil des signatures de sculpteurs grecs*, II, Paris, 1957 ; *Au Musée de Délos*, Paris, 1969, p. 429 sq., ne l'a pas retenue.

(24) FR. K. DÖRNER, *Jahreshefte des österreichischen archäologischen Instituts in Wien*, 1940, *Beiblatt*, col. 124 sq., fig. 44. HÉRODOTE, IV, 87, emploie le terme *ἀρχιτέκτων* lorsqu'il parle du Samien Mandroklès qui construit pour Darius un pont de navires sur le Bosphore ; en *ἀπαρχή* des présents reçus du Roi, Mandroklès offrit à Héra un tableau représentant le pont et Darius regardant défilier ses troupes, ce qui montre là encore l'importance de la prouesse technique dont la gloire rejaillit sur la cité de son auteur.

touchait par prytanie ⁽²⁵⁾ (*IG*, II², 1672). Il faut se souvenir cependant que l'*ἀρχιτέκτων* n'est à l'origine que le chef des *τέκτονες*, ces artisans du bois et de la charpente, même si, comme le note bien J. A. Bundgaard ⁽²⁶⁾, élever un mur est à la portée de bien des gens, alors que faire un toit demande des compétences particulières.

Le mode de désignation de l'architecte, qui pourrait nous renseigner sur son statut, n'est pas toujours connu. Une inscription d'Athènes nous montre en 327 un architecte élu à mains levées par le peuple (*IG*, II², 1673) ; à Delphes, il est nommé non par la commission des naopes avec laquelle il collabore, mais par la cité qui le paie, comme le montre le reversement par Delphes des salaires non versés (*CID* II, 1, II, 44-48), mais on ne peut savoir s'il est désigné par l'assemblée ou le conseil ; quant à celui de Délos, il l'était, semble-t-il, par les hiéropes. La durée d'exercice de sa charge varie : à Delphes, l'architecte du temple qui apparaît avec la reconstruction du temple d'Apollon au IV^e siècle devient un employé à vie chargé des travaux d'entretien du sanctuaire et la charge devient même familiale ; on peut penser en revanche que la cité a cessé après l'achèvement des gros travaux d'employer le sous-architecte connu par les comptes du IV^e siècle et payé trois fois moins ⁽²⁷⁾. A Délos, l'architecte était désigné pour de plus courtes durées, mais il n'est pas possible en se fondant sur les documents qui subsistent de définir la durée de son mandat. L'architecte, quoique rémunéré au même tarif journalier que les autres travailleurs employés par la cité sur ses chantiers, est payé à la prytanie à Athènes (*IG*, II², 1672), de *pylée* en *pylée* à Delphes ⁽²⁸⁾, et à l'année à Délos au III^e siècle. Quant au salaire de l'architecte délien, étudié par G. Glotz ⁽²⁹⁾, son évolution catastrophique témoigne de la crise que connaît Délos dans la première moitié du III^e siècle, puisque le salaire qui est au début du siècle normalement de 2 drachmes par jour ⁽³⁰⁾ baisse après 268 ⁽³¹⁾ et passe à 1 drachme 1/2. La cité, dont les ressources diminuent avec la baisse des fermages, fait des économies sur les salaires, mais la crise touche aussi les entrepreneurs dont les tarifs baissent, la cité traitant toujours avec celui qui offre le prix le plus bas et la concurrence semblant assez vive. Si le nom d'architecte ne semble pas appeler la gloire, si le salaire au plus honorable connaît des variations inquiétantes, le rôle attire-t-il des candidats à la fonction ?

Les tâches de l'architecte sont diverses, même si son activité principale semble être surtout de surveillance, une fois le devis descriptif (*συγγραφή*) établi. Le devis du *prostoion* d'Eleusis de 356/355, dû à l'architecte Philagros, fait ainsi sans cesse référence à l'*ἀναγραφεύς* qu'a donné l'architecte ⁽³²⁾. L'architecte accompagne parfois les commissions chargées de la construction

(25) Deux drachmes par jour, le tarif habituel au IV^e siècle, mais le collègue delphien payé en drachmes éginétiques a un «sursalaire» de 30%. En 340/339, l'Amphictionie recrute l'architecte Euphorbos pour les travaux des Thermopyles ; il est engagé pour trois ans au tarif double de quatre drachmes par jour, sans qu'il soit possible de connaître la raison de ce traitement exceptionnel (*CID* II, 43, 52-56).

(26) J.A. BUNDGAARD, *Mnesicles. A Greek Architect at Work*, Copenhague, 1957, p. 124 sq.

(27) Il existe une ligne budgétaire affectée à son paiement, que nous voyons deux fois excédentaire (*CID* II, 1, II et 2, II) : le Delphien chargé de collecter la capitation amphictionique verse ainsi à la caisse au nom de la ville un reliquat de 28 drachmes au printemps 361 et une somme inconnue lors d'une *pylée* voisine.

(28) Voir *supra*, n. 7.

(29) Voir *supra*, n. 15.

(30) Il existe quelques cas inexplicables de gros salaires : Satyros en 281 touche 1266 drachmes pour 10 mois et 13 jours — est-ce parce qu'il a remplacé au pied levé Simos ? Rien n'explique non plus pourquoi l'architecte de 278 touche 1170 drachmes pour un an, alors que son prédécesseur se contentait de 720 drachmes (780 drachmes est le salaire des années de 13 mois) : pour Th. Homolle et G. Glotz, ces gros honoraires rémunèrent des talents réputés, quand Délos, engagée dans des travaux complexes comme ceux du théâtre, a besoin de «maîtres».

(31) L'absence de documents ne permet de constater le fait qu'en 250.

(32) J.A. BUNDGAARD, *op. cit.* p. 113 sq., montre que le terme ne désigne pas un dessin coté, mais plutôt une

d'un bâtiment (épistates divers à Athènes, naopes à Delphes, hiéropes à Délos) pour aller acheter des fournitures : ainsi les comptes des naopes mentionnent en 335 l'achat de grumes de cyprès à Sicyone (*CID* II, 60, 1-2) et la liste des fournisseurs qui suit prouve que le travail a été fait avec soin, avec le souci d'avoir les meilleurs prix et la meilleure qualité pour le bois destiné à la grande porte du temple. L'architecte était mentionné dans le devis du temple de Delphes ; malheureusement il ne reste de ce texte que de très maigres fragments (*CID* II, 116). Un autre texte, lacunaire lui aussi (*CID* II, 117), montrait l'architecte et son adjoint au travail avec les naopes : il s'agissait d'après ce qu'on peut juger de manquements au cahier des charges tel que l'avait fixé un décret des Amphictions, ou de la répression de ces manquements en vertu d'un décret des Amphictions⁽³³⁾. A Délos, on voit l'architecte assister les hiéropes au moment des adjudications, quand on rédige les *συγγραφαί* : il mesure sur le terrain par exemple la longueur de mur à bâtir ; il veille ensuite à l'achat du matériel et à sa livraison progressive aux entrepreneurs ; avec les épimélètes, il donne les ordres de paiement en fonction de l'avance des travaux et de leur conformité au contrat. Il effectue les opérations de pesée (lorsqu'il s'agit par exemple de faire fabriquer des scellements ou des clous) et de mesure avant les paiements, opérations qu'il fait sous le regard des hiéropes et des épimélètes ; il fixe le montant des amendes à retenir en cas de malfaçons. Ce qui frappe, c'est sa compétence dans tous les domaines : il vérifie aussi bien les travaux des maçons que ceux des doreurs, ceux des charpentiers que ceux des forgerons. Nous avons là un agent de la cité qu'elle appelle serviteur (*ὑπερητήης*), qu'elle ne classe pas toujours en tête de la liste des employés qu'elle paie à l'année⁽³⁴⁾, même si elle lui accorde des pouvoirs qui sont ceux d'un magistrat, quoique pour que ses décisions soient exécutées elles doivent passer par les hiéropes, assistés ou non des épimélètes. Technicien, même si Platon déclare qu'il n'est pas lui-même *ἐργαστικός*, mais *ἐργάτων ἄρχων*⁽³⁵⁾, l'architecte demeure un chef et c'est en ce sens que dans la *Paix* d'Aristophane⁽³⁶⁾, le chœur demande à Trygée de «faire le chef d'entreprise» (*φράζει κάρχιτεκτόνει*) ; il est vrai que les abords de la caverne où est retenue la paix ressemblent à un chantier⁽³⁷⁾. Dans cette tâche de surveillance, l'architecte entre en conflit avec l'entrepreneur, puisque leurs intérêts ne sont pas les mêmes. On notera cependant que les cas d'entrepreneurs pénalisés sont rares dans le dossier pourtant fourni des comptes des hiéropes. Les entrepreneurs grecs étaient-ils particulièrement honnêtes ? Il est vrai que, dans une société où tout le monde se connaît, il est plus difficile d'être malhonnête, et il convient également de rappeler la sévérité des contrôles⁽³⁸⁾.

liste des fournitures où les différentes pièces d'architecture sont rangées par séries et évoquées de la taille à la pose. Les blocs doivent donc être taillés conformément aux mesures fournies par l'architecte, en tenant compte de l'*ἄπεργον* (gaine de protection) prévue.

(33) On constate à ce propos que l'ensemble du dossier de Delphes présente peu de cas d'entrepreneurs en infraction : on note en automne 353 et au printemps 352 des frais de route pour le héraut qui doit se rendre auprès des garants d'un certain Héréas (*CID* II, 31, 48 et 56) et en 336 des frais de voyage pour Dexilas qui se rend auprès des garants de Krithôn, qui tarde à livrer des poutrelles métalliques pour la grande porte (*CID* II, 62 IB, 76-80).

(34) Cette liste comprend la joueuse d'*aulos* des chœurs féminins, le secrétaire, le gardien de l'Inopos.

(35) PLATON, *Politique*, 255e.

(36) ARISTOPHANE, *Paix*, 305.

(37) Voir l'appel de Trygée (*Paix*, 295-299) : *ἀλλ' ὦ γεωργοὶ κᾶμποροι καὶ τέκτονες / καὶ δημιουργοὶ καὶ μέτοικοι καὶ ξένοι / καὶ νησιῶται, δεῦρ' ἴτ' ὦ πάντες λεῶ / ὡς τάχιστ' ἄμας λαβόντες καὶ μοχλοῦς καὶ σχοινία.*

(38) Voir par exemple le devis de construction du temple de Zeus à Lébadée, ap. A. CHOISY, *Études épigraphiques sur l'architecture grecque*, Paris, 1926, pp. 175-208 : le scellement des goujons cachés doit se faire en présence de l'architecte (ll. 170-176), afin d'éviter les goujons invisibles et absents, comme on en trouve à Delphes dans des constructions attalides. On peut dans ce dernier cas s'interroger sur l'identité des voleurs, quand les souverains de Pergame fournissaient l'architecte — ainsi Daméas, le responsable des travaux royaux envoyé par le roi, qui affranchit

Il est difficile d'être juge et partie et on serait tenté de donner raison à F. Noack⁽³⁹⁾ qui, à la différence de Th. Homolle et M. Lacroix, ne pense pas que le même homme puisse être architecte et entrepreneur. Mais se pose alors le problème de l'acquisition des connaissances techniques dans un monde où il n'existe pas d'école technique et où la formation se fait par l'apprentissage chez un ancien, qui peut être le père. Là encore il faut distinguer entre le chef de chantier et le véritable architecte qui conçoit un temple ou un théâtre, quoique l'utilisation de formules relativement faciles à acquérir permette à un bon technicien sans talent particulier de construire un trésor dorique.

A en croire Xénophon⁽⁴⁰⁾, la cité semblerait exiger une compétence des entrepreneurs, du moins de ceux qui prenaient en adjudication (*ἐργολαβεῖν*) la réalisation de statues. Ce fait paraît confirmé par la documentation délienne où les mêmes noms apparaissent souvent comme entrepreneurs et comme travailleurs à la journée : G. Glotz et M. Lacroix voient dans ce souci de ne pas laisser perdre une occasion de gagner une drachme⁽⁴¹⁾ le signe de la crise qui frappe l'île dans la première moitié du III^e siècle. Comme l'accès aux marchés ouverts par la cité n'est pas réservé aux seuls citoyens, ni même à eux et aux étrangers domiciliés, la cité accueille largement des entrepreneurs étrangers, à qui elle accorde des facilités fiscales pour eux, leur personnel servile et leurs marchandises⁽⁴²⁾. Si l'on note quelques réussites financières parmi les entrepreneurs déliens, puisque certains sont désignés pour être chorèges, aucun des entrepreneurs connus ne semble avoir joué un rôle politique et avoir été magistrat.

Le cas du chantier de Delphes au IV^e siècle est un cas quelque peu différent, puisqu'il s'agit d'un chantier international, contrôlé par les naopes qui viennent des différents Etats membres de l'Amphictionie. Là encore on voit à côté des entrepreneurs de Delphes⁽⁴³⁾, assez nombreux, si l'on songe à l'importance réelle de la cité, des entrepreneurs étrangers qui appartiennent en général à des Etats membres de l'Amphictionie, principalement des Argiens, des Corinthiens et des Sicyoniens, qui fournissent le tuf et le bois, des Athéniens s'occupant du marbre et de l'ivoire. On peut se demander si les naopes n'ont pas favorisé certains de leurs compatriotes, mais on constate peu de naopes entrepreneurs, ce qui peut paraître curieux, le seul cas évident étant celui de l'Athénien Epitélès, fils de Sôinomos, naope (*CID* II, 32, 95, 97, 102 IIB, 119), entrepreneur (*CID* II, 97), nommé proxène de Delphes en 327/326⁽⁴⁴⁾. L'Argien Thôropidas concilie l'activité d'entrepreneur à Delphes (*CID* II, 59 II)⁽⁴⁵⁾ avec l'exercice de la stratégie dans sa cité⁽⁴⁶⁾. Thôropidas était donc carrier comme Cléon était tanneur et Cléophon fabricant

une esclave royale en 197 (H. COLLITZ, F. BECHTEL, *Sammlung der Griechischen Dialekt-Inschriften*, 2001) —, la main-d'œuvre servile et les finances (G. DAUX, *FD*, III, 3, pp. 237-239).

(39) F. NOACK, *Eleusis. Die baugeschichtliche Entwicklung des Heiligtums*, Berlin, 1927, p. 311.

(40) XÉNOPHON, *Mémoires*, III, 1, 2, oppose la négligence manifestée par la cité lorsqu'il s'agit de désigner un stratège au soin qui est pris de la nomination d'un sculpteur dont on vérifie les connaissances en la matière.

(41) M. LACROIX, *loc. cit.*, p. 321 sq : un même homme, Théophantos de Karystos, prend en adjudication avec un collègue des travaux pour 1300 drachmes et n'hésite pas à faire une réparation d'une drachme !

(42) *ID*, 500 et 502 : contrats d'entreprise passés en 297, le premier pour un édifice dont les dimensions concordent avec celles de l'*Asklépiéion* (*GD*, 125), le second pour le *στρωμα* du temple d'Apollon.

(43) Peu d'hommes parmi ces entrepreneurs delphiens ont exercé des magistratures ; on peut citer Deinomakhos qui dirige un atelier de lapicides et qui a été bouleute ; les cas d'Hérakleidas, de Kleinias et de Nikodamos sont moins clairs, puisqu'il s'agit peut-être d'homonymie ; en revanche, Kléôn, archonte en 343/342, semble bien être l'entrepreneur qui cette même année ôte de leurs socles les statues équestres des chefs phocidiens, labeur politique autant que technique, et s'occupe de drainage (*CID* II, 43, 60-63).

(44) G. DAUX, *BCH*, 78, 1954, p. 375.

(45) Son nom se lit encore sur un bloc qu'il fournit pour le temple : P. AMANDRY, *BCH*, 105, 1981, p. 686.

(46) J. BOUSQUET, *Revue des Études Grecques*, 91, 1978, p. 552 sq. Le stratège argien Thôropidas est connu par une inscription de Cyrène datée de ca 335 ; le carrier fournit des blocs à Delphes en 337/336.

de lyres. Etre entrepreneur est en effet un moyen de gagner de l'argent, si on fait cela en grand sur un grand chantier ; on peut ainsi gagner de l'argent pour conquérir le pouvoir : Polyen rapporte que Phalaris prit en adjudication la construction d'un grand temple à Agrigente, engagea des hommes, acheta du matériel avec les deux cents talents alloués par la cité, fortifia l'acropole et s'empara du pouvoir (47). La prise en adjudication de la construction du temple de Delphes par les Alcéméonides est également un acte politique où le gain ne se calcule pas seulement en prestige : au récit favorable d'Hérodote, mettant l'accent sur la magnificence des aristocrates athéniens, qui élèvent un temple plus beau que ce que demandait le devis, le marbre remplaçant en façade le tuf, on peut opposer la version de la *Constitution des Athéniens* du Pseudo-Aristote, qui déclare froidement que

«les Alcéméonides prirent en adjudication le temple de Delphes, ce qui leur donna des ressources pour se faire soutenir par les Lacédémoniens»

— pour ne pas évoquer Isocrate et Démosthène, qui ne parlent que de prêts d'argent par l'Amphictionie (48). L'analyse que fait J. Bousquet du fonctionnement du chantier de Delphes au IV^e siècle (49) fait bien comprendre comment des hommes habiles pouvaient mener à la fois leurs affaires et celles de la construction d'un temple : on leur prêtait sans intérêt les neuf dixièmes de la somme au début du chantier ; ils pouvaient utiliser une partie de cet argent pour une opération politique à risques et, si la Fortune était avec eux, se montrer ensuite généreux avec la divinité (50). Il convient cependant de corriger cette image avec ce que nous apprennent les textes déliens. Les retenues y sont plus importantes, l'entrepreneur a l'obligation, sous peine d'amende, d'avoir toujours des ouvriers travaillant sur le chantier (*ID*, 507) (51). Dans de petits chantiers comme ceux que nous voyons à Délos au III^e siècle, il n'y a pas moyen de gagner de fortes sommes et de mettre en péril le régime.

Il y a loin entre les aristocrates entrepreneurs de l'époque archaïque et les ouvriers entrepreneurs de la Délos hellénistique, comme il y a loin entre les grands noms de l'histoire de l'architecture et les architectes «bons à tout faire» salariés des cités pour les travaux d'entretien, le quotidien des décrets à faire graver et des spectateurs à placer au théâtre (52). *Ὁ ἀρχιτέκτων ὁ ἀεὶ καθιστάμενος* (*IG*, II², 972) ne peut guère attendre une grande reconnaissance sociale.

Anne JACQUEMIN (Strasbourg)

(47) POLYEN, V, 1, 1. Un semblable stratagème est attribué à Thérôn, autre tyran d'Agrigente (POLYEN, VI, 51).

(48) HÉRODOTE, V, 62 ; PSEUDO-ARISTOTE, *Constitution des Athéniens*, XIX, 4 ; ISOCRATE, *Sur l'échange*, 232 ; DÉMOSTHÈNE, *Contre Meidias*, 144.

(49) J. BOUSQUET, *Études*, pp. 145-153.

(50) Le supplément que représente le marbre de la façade du temple de Delphes est l'offrande des Alcéméonides à Apollon en remerciement de l'aide apportée au changement politique à Athènes.

(51) Comme le texte parle d'au moins quatre ouvriers et de leurs aides, on voit qu'il s'agit de petites entreprises. L'amende est d'une drachme par ouvrier manquant et par jour. Le même contrat fixe la durée du travail et une astreinte de deux drachmes par jour si le délai est dépassé.

(52) La dernière activité est expressément mentionnée dans un décret athénien de 230 (*IG*, II², 972). Le rôle de l'architecte dans la gravure des textes est également connu à Delphes : J. POUILLOUX, *FD*, III, 4, 359, décret amphictionique de 265/264.